



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2017/54

**OBJET : AVANTAGES EN NATURE AUX AGENTS DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MONTESQUIEU**

Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 36

Nombre de Conseillers présents et représentés : 41

Quorum : 23

Date de convocation du Conseil Communautaire : 4 Avril 2017

Date d'affichage de la convocation au siège : 4 Avril 2017

La séance est ouverte

Le 11 Avril 2017 l'année deux mille dix-sept à 18h30 à la Technopole – Salle Millésime

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Christian TAMARELLE.

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	P	
BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P		DUFRANC Michel (Maire)	E	Mme DUFRANC
BENESSE Jean-Michel (Maire)	P		FATH Bernard	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	P		GAZEAU Francis (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		LEMIRE Jean-André (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		MAYEUX Yves (Maire)	E	M.BARRERE
DARBO Benoît (Maire)	P		BOS Fabrice	P	
TALABOT Martine	P		CHENNA Nadine	P	
BARRÈRE Philippe	P		DIAS Philippe	A	
LAGARDE Valérie	P		EYL Muriel	P	
BLANQUE Thierry	P		FOURNIER Catherine	E	Mme LABASTHE
CANADA Béatrice	P		LABASTHE Anne-Marie	P	
BALAYE Philippe	P		PASETTI Nicolas	E	M.DIAS (absent)
BOUROUSSE Michèle	P		MOUCLIER Jean-François	P	
GACHET Christian	P		JOLIVET Nadine	E	
ROUSSELOT Nathalie	P		BROSSIER Jean-Marie	E	M.TAMARELLE
DURAND Félicie	P		BENCTEUX Laure	P	
LARRUE Dominique	P		CHEVALIER Bernard	P	
BETES Françoise	P		PELISSIER Bernadette	E	M.BENESSE
DE MONTESQUIEU Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	P	
MARTINEZ Corinne	P		DEBACHY Maryse	P	
OHRENSSTEIN- DUFRANC Sylvie	P		KESLER Jean	A	
AULANIER Benoist	P				

Sur proposition de Monsieur le Président, Monsieur CHEVALIER est élu secrétaire de séance

* **P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent**



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2017/54

**OBJET : AVANTAGES EN NATURE AUX AGENTS DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MONTESQUIEU**

Vu, la loi n°57-1426 du 31 décembre 1957 instituant un code de procédure pénale,

Vu, la loi n°84-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu, la loi n°90-1067 du 28 novembre 1990 relative à la fonction publique et modifiant certains articles du code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2013 907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique,

EXPOSÉ :

La loi n°2013-907 du 11 octobre 2013 susvisée relative à la transparence de la vie publique dispose que le conseil communautaire doit désormais délibérer annuellement pour fixer les modalités d'attribution et d'usage des avantages en nature dont bénéficient les élus et les agents.

L'article L 2123-18-1-1 du Code général des collectivités territoriales dispose ainsi :

« Selon des conditions fixées par une délibération annuelle, le conseil municipal peut mettre un véhicule à disposition de ses membres ou des agents de la commune lorsque l'exercice de leurs mandats ou de leurs fonctions le justifie. Tout autre avantage en nature fait l'objet d'une délibération nominative, qui en précise les modalités d'usage ».

Selon les conditions fixées par une délibération annuelle, le conseil peut mettre un véhicule à disposition de ses membres ou des agents lorsque l'exercice de leurs mandats ou de leurs fonctions le justifie.

Tout autre avantage en nature fait l'objet d'une délibération nominative qui en précise les modalités d'usage.

Il est indiqué qu'à ce jour, aucun élu de la Communauté de Communes de Montesquieu ne bénéficie d'avantages en nature, seuls certains agents communautaires sont concernés par ce dispositif.

Les avantages en nature constituent des compléments de rémunération.

Si cela est nécessaire à l'exercice de leur activité, les agents peuvent bénéficier sous la forme de biens ou de services, des prestations nécessaires à la bonne exécution de leur mission. Il peut s'agir de l'attribution d'un téléphone professionnel, ordinateur portable/tablette, véhicule de fonction.

Plusieurs types d'avantages en nature sont répertoriés dans les services de la Communauté de Communes de Montesquieu.

I. Véhicules de fonction

Un véhicule de fonction pour nécessité absolue de service est mis à disposition à l'emploi de Directeur Général des Services (délibération n°2014-52 du 22 avril 2014).

II. Outils issus des nouvelles technologies de l'information et de la communication

Ce sont essentiellement les biens tels qu'ordinateurs portables/tablettes, téléphones mobiles...

A ce jour, une flotte de téléphones mobiles, d'ordinateurs portables et tablettes existe et est mise à disposition de certains agents communautaires eu égard à la nature de leurs fonctions (spécificités des fonctions)



Envoyé en préfecture le 14/04/2017

Reçu en préfecture le 14/04/2017

Affiché le

SLOW

ID : 033-243301264-20170411-2017_54-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2017/54

**OBJET : AVANTAGES EN NATURE AUX AGENTS DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MONTESQUIEU**

Leur utilisation est liée aux nécessités de services et a fait l'objet d'une signature d'une charte d'utilisation adoptée lors du Comité technique du 12 mars 2015.

Le Conseil de Communauté à l'unanimité:

1°) Définit la liste nominative des agents jointe en annexe bénéficiant :

- d'un téléphone portable professionnel
- d'un ordinateur portable/ tablette professionnel
- un véhicule de fonction

2°) Précise

- que ces avantages en nature peuvent être négligés dès lors que les outils mis à disposition par la Communauté de Communes de Montesquieu sont destinés à un usage professionnel ou que leur utilisation demande obligations et sujétions professionnelles (obligation d'être joint par téléphone à tout moment, astreinte, déplacements réguliers...) Et que l'utilisation raisonnable dans la vie quotidienne n'est pas non plus considérée comme un avantage en nature. Il peut notamment s'agir d'appels de courte durée.

Fait à Martillac, le 11 Avril 2017

Le Président de la CCM
Christian TAMARELLE

Document signé électroniquement



**ANNEXE DELIBERATION AVANTAGES EN NATURE AUX AGENTS ET ELUS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MONTESQUIEU**

I – Véhicule de fonction

Noms Agents	Services
Hélène SCHWARTZ	Administration générale

II – Téléphone portable

Noms Agents	Services
Sandrine NOUAUX	Espace emploi
Eric SCHOUMANN	Informatique
Hélène SCHWARTZ	Direction générale
Non Attribué	Non Attribué
Emmanuel FOUILLOUX	Jeunesse
Nadège ALEXANDRE	Jeunesse
Christelle DUBOS	Espace emploi
Lætitia GOFFRE	Espace emploi
Véronique DEBELLEIX	Espace emploi
Nathalie RAMIREZ NOTZ	RAM
Elyane CHAPUIS	RAM
Cathy FOUQUET	Crèche St Médard d'Eyrans
Karine MESPLEDE	Crèche St Médard d'Eyrans
Christine LAULIN	Petite enfance
Marion TECHOIRES	Crèche Léognan
Sylvie BOUCHER	Crèche Léognan
Olivier PINARD	Techniques
Léa NEVES	Techniques
Olivier PINARD	Astreinte technique
Olivier DAVRETON	Astreinte technique

Jean Pierre JOLY	Astreinte technique
Nicolas DUCLOS	Astreinte technique
Patrice PROD'HOMME	Techniques
Florence ALBENGE	Techniques
Katia KERKOUR	Ordures ménagères
Yannick CHAMPNIER	Ordures ménagères
Thomas BERTELOOT	Environnement
Elisabeth LEMOINE	Environnement
Emmanuel NORENA	Environnement
Julie LAUDOYER	Environnement
Sandrine NOGUES	Développement économique
Géraldine REGENT	Développement économique
Mohamed HALLALI	Jeunesse
Hélène GAINCHE	Crèche de La Brède
Christelle CARE	Crèche de La Brède
Portable Travailleur Isolé	Portable Travailleur Isolé
Guillaume MICHEL	Environnement
Céline CHOLLET	RAM
Aline FRANIATTE	Espace emploi
Yvette DAYON	Transports scolaires

III – Ordinateur Portable

Noms Agents	Services
Mathilde OCHOA	Communication
Laurent CAPDEVILLE	Informatique
Sandrine NOUAUX	Espace emploi
Christelle DUBOS	Espace emploi
Marion TECHOIRES	Crèche de Léognan
Patrice PROD'HOMME	Techniques
Hélène SCHWARTZ	Direction Générale

IV -tablette

Yvette DAYON	Transports scolaires
Hélène SCHWARTZ	Direction Générale